

Ville de Septèmes-les-Vallons
Département des Bouches du Rhône
Arrondissement de Marseille

République Française
Arrêté du Maire n° 54-2025-EC
Etat Civil

Délégation de Fonctions
Monsieur DUBESSE Patrick
Conseiller Municipal

NOUS, André MOLINO
Maire de Septèmes-les-Vallons,

Vu, les dispositions de l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire et les adjoints se trouvent dans l'impossibilité de procéder à la célébration des mariages qui doivent avoir lieu le samedi 13 septembre 2025 à 15h00 et 15h30.

ARRETONS

ARTICLE PREMIER : Monsieur DUBESSE Patrick, Conseiller Municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil et pourra en conséquence procéder à la célébration des mariages qui doivent avoir lieu le samedi 13 septembre 2025 à 15h00 et 15h30.

ARTICLE DEUX : Monsieur le Directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet, et notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Septèmes-les-Vallons,
Le 5 septembre 2025

Le Maire,
André MOLINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250905-54-2025-EC-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025

Publication : 09/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

